



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE  
LETTRE DE RENTRÉE RELATIVE À L'ORGANISATION  
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ANNÉE 2017-2018

Comme chaque année, cette lettre de rentrée fixe les axes importants du fonctionnement de l'EPS et sa contribution aux priorités nationales et académiques. Que vous exerciez en collège ou lycée, la discipline Education Physique et Sportive contribue par sa spécificité à la formation de chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.

La feuille de route du projet académique vise à accompagner chaque élève vers sa réussite, à préparer chaque élève aux enjeux d'un monde en transformation et à développer l'ambition de tous. Il s'agit donc pour l'EPS de rénover dans chaque établissement un projet pédagogique qui décline les axes académiques en prenant en compte la spécificité du public accueilli.

### **1-Le contexte de rentrée et les textes importants.**

La feuille de route du projet académique est organisée autour de 3 axes :

Axe 1. Parcours : accompagner chaque élève vers sa réussite.

Axe2. Pratiques pédagogiques et éducatives : préparer chaque élève aux enjeux d'un monde en transformation.

Axe 3. Ouverture de l'école : développer l'ambition de tous.

Nous vous proposons quelques pistes qui vous permettront d'opérationnaliser en EPS les axes retenus dans notre académie. Ces pistes s'inscrivent dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et font écho à la circulaire de rentrée 2017.

#### **Axe 1. Parcours : accompagner chaque élève vers sa réussite.**

Il s'agit de favoriser la montée en compétences de chaque élève. Pour cela le diagnostic de la population accueillie est indispensable et oriente les choix d'équipe dans l'organisation des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux. Ces choix sont ensuite affinés dans les projets de classe afin de répondre au plus près aux besoins de chaque élève.

Les 4 parcours éducatifs traversent les apprentissages en EPS et à l'AS et concourent à la construction des compétences de chacun :

- parcours citoyen de l'élève : par les prises de responsabilités dans les APSA enseignées ou à l'AS, par l'écoute et le respect des autres, par l'entraide dans les situations d'apprentissage, chaque élève construit une citoyenneté en actes, transférable à d'autres domaines et situations de la vie sociale. C'est ainsi que la vigilance pour favoriser l'égalité entre filles et garçons est essentielle tant dans les situations pédagogiques proposées que dans la qualité des feedbacks donnés à chacun(e).

- parcours d'éducation artistique et culturelle : l'EPS dans le cadre de son enseignement obligatoire en arts du cirque et danse, mais aussi en s'appuyant sur les projets interdisciplinaires ou les partenariats avec les acteurs du monde de l'art et la culture, permet à chaque élève de développer sa sensibilité artistique.

- parcours avenir : au travers des APSA enseignées, les élèves développent des compétences qui gagnent à être mises en lien avec les métiers. L'approche artistique, le contexte de la pleine nature, les données mécaniques et biologiques peuvent être exploités pour développer l'intérêt des élèves et enrichir leurs connaissances des champs professionnels, afin de construire leur projet personnel. L'association sportive quant à elle prépare et peut conduire à un engagement et à l'exercice futur de responsabilités dans le monde associatif.

- parcours éducatif de santé : l'éducation à la santé est présente dans chaque leçon que ce soit dans la mise en activité, l'échauffement, la prévention, la récupération, le bien-être développé par la pratique diversifiée des APSA.

L'apport de la discipline EPS aux différents parcours s'entend dans une politique globale d'établissement qui organise la cohérence entre toutes les disciplines, les actions et les instances et participe ainsi au parcours de l'élève.

## **Axe2. Pratiques pédagogiques et éducatives : préparer chaque élève aux enjeux d'un monde en transformation.**

Il s'agit de donner les outils et repères nécessaires pour permettre à chaque élève de s'exprimer, de progresser, de s'épanouir dans et hors de l'Ecole, maintenant et pour le futur. Cela signifie que l'élève doit comprendre le sens de ses apprentissages et doit pouvoir évaluer ses acquisitions.

En EPS, cela nécessite une programmation équilibrée intégrant des repères d'acquisition facilement identifiables pour l'élève. Le projet pédagogique EPS met en exergue les visées éducatives et les objectifs opérationnels. Sa mise en œuvre dans un cadre protecteur crée les conditions nécessaires à tout apprentissage. Ce cadre c'est celui que vous instaurez au quotidien pour contribuer à un climat scolaire favorable aux apprentissages et qui met en confiance les élèves : les règles de vie, la prise en compte de chaque élève par la différenciation pédagogique, la bienveillance de l'évaluation pour valoriser les progrès et les acquisitions. Ces pratiques s'appuient sur des outils communs (rituels d'accueil, évaluations diagnostiques, situations de référence, évaluations sommatives, certificatives, etc.)

Permettre aux élèves de s'insérer dans la société, c'est aussi apprendre à travailler ensemble, à s'appropriier et respecter les valeurs de la République. La différenciation pédagogique peut être mise en œuvre dans différentes formes de groupements qui favorisent l'interaction entre pairs et développe l'autonomie.

L'usage maîtrisé des outils numériques dans les situations d'apprentissage contribue également au-delà de l'amélioration qualitative de la motricité, à la prise de confiance en soi, notamment lorsqu'il s'agit d'accepter l'autoscopie et la perception de son corps et à la nécessaire appropriation de l'outil lui-même par les élèves pour répondre aux évolutions de la société.

## **Axe3. Ouverture de l'Ecole : développer l'ambition de tous.**

L'ouverture culturelle en EPS et à l'association sportive (AS), c'est :

- donner accès à tous les élèves à des pratiques physiques et sportives variées, notamment à celles et ceux qui en sont le plus éloignés.
- Développer la mobilité par la participation aux compétitions de l'AS, rencontrer d'autres élèves lors des déplacements pour les rencontres inter-établissements.
- Chercher à s'exprimer à son plus haut niveau, donc exceller.

L'ouverture internationale peut prendre diverses formes :

- construire des compétences interculturelles lors d'une pratique physique, d'un projet artistique.
- proposer un enseignement de l'EPS en langue étrangère.

Nous vous engageons donc, à partir de l'existant, à faire évoluer votre projet pédagogique EPS. La réflexion collégiale vous conduira à modifier, renforcer ou innover pour faire réussir chaque élève.

### **Textes d'appui :**

- **La circulaire de rentrée 2017** est parue au BO N° 10 du 9 mars 2017. Circulaire N°2017-045 du 9-3-2017.
- **Les programmes pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2, 3 et 4)** parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015.
- **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République**, loi du 8 juillet 2013 parue au JO du 9 juillet 2013.
- **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture** paru au bulletin officiel du 23 avril 2015 - J.O. du 2-4-2015.
- **Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.** Arrêté du 1-7-2013 -JO du 18-7-2013, paru au BON°30 du 25 juillet 2013.
- **Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale.** NOR: MENH1638699D. JORF n°0108 du 7 mai 2017. texte n° 17

• **Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale.** NOR: MENH1712641A. JORF n°0109 du 10 mai 2017. texte n° 36

- **Publication académique pluridisciplinaire : vade-mecum sur les usages pédagogiques du numérique.**
- **Le parcours d'éducation artistique et culturelle.** Arrêté du 1.7.2015- J.O du 7-7-2015, paru au BO N°28 du 9 juillet 2015.
  - **Le parcours citoyen de l'élève.** Circulaire n°2016-092 du 20-6-2016 parue au BO N° 25 du 23 juin 2016.
  - **Le parcours avenir.** Arrêté du 1-7-2015 paru au BO N°8 du 9 juillet 2015.
  - **Le parcours éducatif de santé.** Circulaire n°2016-008 du 28-1-2016 parue au BO N°5 du 4 février 2016.
- **Site Eduscol**

### **Les pratiques aquatiques ou nautiques et l'attestation du savoir-nager.**

L'obtention du savoir nager permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école (voile, kayak). Les conditions de délivrance de l'attestation reposent sur un test défini nationalement :

- **Création d'une attestation scolaire du « savoir -nager ».** Décret N°2015-847 du 9.07.2015- J.O du 11.07.2015 paru au BO N°30 du 23 juillet 2015.

- **Définition du savoir nager et modèle d'attestation scolaire du savoir –nager (ASSN):** Arrêté du 9.07.2015-J.O du 11.07.2015 paru au BO N°30 du 23 juillet.

Sa validation par le professeur d'EPS ne doit entraîner aucun doute : l'enchaînement des tâches doit être réalisé avec une aisance révélant la possibilité pour l'élève d'évoluer en milieu aquatique en sécurité.

**Le test anti-panique n'a pas été abrogé.** Il reste valable, mais un P.EPS ne peut le valider. L'ASSN, difficile à cause de l'enchaînement des tâches et réalisé sans gilet de sauvetage est plus complet. Mais les deux sont acceptés. Nous vous engageons toutefois à valider l'ASSN plus complet, plus sécuritaire.

### **La pratique des APPN**

Qu'il s'agisse de l'enseignement obligatoire, facultatif, de complément, des pratiques à l'AS ou des séjours scolaires, la pratique des APPN s'inscrit pleinement dans le parcours de formation de l'élève et répond à des exigences strictes de sécurité. Ces règles ont pour but de favoriser la pratique.

- **Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au BO n°16 du 20 avril 2017 : cadrage national.**
- **Circulaire académique 2017 : actualisation et mise en œuvre du protocole de sécurité en escalade.** (à paraître). Des actions de formation seront mises en place cette année.

**Autres documents :** Nous vous invitons à vous reporter également à la **lettre n°9 de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS de Mai 2017** qui précise le fonctionnement et la finalité de la formation professionnelle continue, rappelle des points essentiels de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire. De nombreuses informations complémentaires et ressources sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie. Consultez-le régulièrement.**

<http://www.discip.ac-caen.fr/eps/>  
Webmestre : **Valérie LOISEAU**

### **2- Les examens**

- **Arrêté du 11 juillet 2016 :** Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP.

**Cet arrêté entre en vigueur à la session 2018.**

- **Circulaire n°2017-058 du 4-4-2017, parue au BO n°16 du 20 avril 2017 :** Evaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et BEP. Dans l'annexe 2, les référentiels modifiés sont identifiés : référentiels rénovés 2017.

- **Circulaire n°2017-073 du 19-4-2017, parue au BO n°17 du 27 avril 2017 :** Evaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat général et technologique. Liste nationale d'épreuve : modification. L'annexe présente uniquement les référentiels rénovés.

## LISTES ACADEMIQUES

Nous attirons votre attention sur les modifications des listes académiques pour la voie professionnelle.

### CAP. BEP et Baccalauréat professionnel en CCF

CP1 : saut en hauteur

CP2 : VTT

CP3 : aérobic

**CP4 : futsal**

### Baccalauréat général et technologique

Enseignement commun, de complément et facultatif en CCF

CP2 : kayak, Voile, VTT

CP4 : tennis

### Epreuve facultative ponctuelle du baccalauréat général et technologique

CP1 : biathlon athlétique (deux activités à choisir parmi hauteur, disque et 320 m haies)

CP4 : handball

### Epreuve facultative ponctuelle baccalauréat professionnel

**CP2 : escalade**

CP4 : handball

## LISTE NATIONALE DE L'EXAMEN FACULTATIF PONCTUEL

CP1 : natation de distance

CP4 : judo, tennis

Nous vous invitons à informer précisément les candidats scolarisés dans votre établissement sur les possibilités de choix, mais surtout sur la nature de l'épreuve, la compétence attendue **de niveau 5** et l'épreuve orale. **A ce titre, l'introduction de l'escalade en épreuve facultative ponctuelle justifie une attention toute particulière lors de l'inscription des élèves. Les constats des années précédentes montrent qu'un certain nombre de candidats ne connaissent pas les exigences ou n'ont pas les compétences nécessaires pour tirer profit de l'épreuve.**

### **RAPPEL POUR LES ELEVES INSCRITS EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE:**

Au collège ou au lycée, la participation et les résultats obtenus par un élève aux activités d'une SSS n'ont pas vocation à être évalués pour être notés. Au collège, seuls les apprentissages relevant de l'enseignement obligatoire d'EPS peuvent faire l'objet d'une note.

En lycée, un élève inscrit en section sportive scolaire ne peut pas participer à l'enseignement facultatif en CCF en raison de la charge d'entraînement de 3 heures au minimum qui serait à cumuler avec celle de l'option facultative de 3 heures hebdomadaires également. Il peut en revanche s'inscrire pour le baccalauréat, à l'une des épreuves facultatives **ponctuelles** de la liste académique ou nationale.

## **VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE, VOIE PROFESSIONNELLE**

### **SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET HAUT NIVEAU DU SPORT SCOLAIRE**

Les sportifs de haut niveau sont **exclusivement** les candidats inscrits sur les listes arrêtées par le ministère des Sports (SHN, espoirs et partenaires d'entraînement ainsi que les sportifs signataires d'une convention de formation avec un centre de formation d'un club professionnel). Les sportifs relevant du haut niveau du sport scolaire (HNSS) sont les lauréats des podiums nationaux scolaires ou jeunes officiels certifiés du sport scolaire au niveau national. La période de référence pour la prise en compte de ce statut s'étend **de l'entrée en classe de seconde et s'arrête au 31 décembre de l'année de classe de terminale. (Arrêt au 31 décembre 2017 pour la session 2018)**

Tous ces candidats peuvent s'inscrire à l'option facultative EPS. La part réservée à la pratique sportive sera automatiquement validée à 16 points. Un jury académique constitué de professeurs d'EPS notera la partie entretien de 0 à 4 points.

## CONSTITUTION DES ENSEMBLES CERTIFICATIFS, PROTOCOLE POUR LES EXAMENS ET OUTILS D'ÉVALUATION

Nous rappelons que les ensembles certificatifs sont construits en équipe. L'alignement des classes permet de proposer des ensembles certificatifs variés et adaptés aux profils différents des élèves. Il paraît judicieux de questionner les élèves en amont, puis d'élaborer les ensembles certificatifs. La règle à respecter est la suivante : le professeur suit son groupe toute l'année. Les APSA proposées ont obligatoirement fait l'objet d'un enseignement en classe de seconde ou première. Les outils d'évaluation sont construits collectivement et permettent de noter les élèves à partir du référentiel national ou académique. Les points affectés pour chacun des critères ne peuvent être modifiés. C'est leur répartition à l'intérieur de chaque critère qui doit correspondre à des observables et prendre en compte la différenciation filles/garçons. Tous les établissements transmettront **leur protocole**.

Protocoles à retourner **uniquement par voie postale**, pour le **4 octobre 2017** à :  
**DEC 5**  
168 rue Caponière. B.P. 6184  
14061 Caen Cedex

### **3- La formation**

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Chargée de mission de formation : **Line MAIGRET**, professeure agrégée d'EPS, LP Victor Lépine. Caen.

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt Line Maigret de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.  
[Line.maigret@ac-caen.fr](mailto:Line.maigret@ac-caen.fr)

**Le plan académique de formation (PAF)** est consultable en ligne, à l'adresse suivante :

<https://www.ac-caen.fr/paf/>  
Inscription **jusqu'au 8 octobre 2017**

Rappel : l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation. Toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée.

### **Les formations diplômantes**

<b>CAPEPS réservé</b>	<b>Rectorat, dossier RAEP</b>	Accompagnement individualisé
<b>L'agrégation interne</b>	<b>Hervé LAGNEL</b>	En alternance le samedi matin de 9h à 12h et le jeudi de 16h à 19h à l'UFRSTAPS de Caen.

**L'inscription aux concours** aura lieu du **mardi 12 septembre 2017 au jeudi 12 octobre 2017**, 17 heures, heure de Paris. Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Nous remercions l'ensemble des formateurs pour leur engagement et adressons aux candidats nos vœux de réussite. L'inscription à la formation vous engage à être assidu, afin d'une part de profiter des échanges professionnels avec vos collègues stagiaires et formateurs et d'autre part de respecter l'investissement des formateurs. Il en va de la pérennité du dispositif de formation.

**Concours réservé, épreuve d'admissibilité** : **Pour le concours réservé** dont l'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), **le dossier devra obligatoirement être envoyé en double exemplaire au plus tard le jeudi 30 novembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

### **4- La journée du sport scolaire 2017**: valeurs de l'olympisme et Europe

La journée nationale du sport scolaire aura lieu le **mercredi 27 septembre 2017**.  
Nous vous remercions de renseigner sur le « google drive »,  
les actions conduites **le matin et l'après-midi** avant le **vendredi 15 septembre 2017**

## 5 -L'inspection

### Chargé de mission d'inspection pour l'enseignement privé

Romuald PATTIER, professeur agrégé, collège Montgomeri, Troarn

[Romuald.pattier@ac-caen.fr](mailto:Romuald.pattier@ac-caen.fr)

### Campagne 2017-2018

Elle concerne :

- l'accompagnement individuel ou collectif des enseignants notamment en début de carrière dans le cadre des visites conseil.
- les enseignants qui doivent bénéficier d'un rendez-vous de carrière (deuxième année du 6<sup>ème</sup> échelon, entre 18 et 30 mois du 8<sup>ème</sup> échelon et deuxième année du 9<sup>ème</sup> échelon pour la hors-classe) dans le cadre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- les titularisations dans un nouveau corps.

### Répartition des bassins d'inspection

	<b>Sophie GARNIER</b>	<b>Bénédicte LACOSTE</b>
<b>Calvados</b>	Bocage Virois, Pays d'Auge Caen Sud	Bessin, Caen Nord Caen sud
<b>Caen</b>	<i>Collèges publics :</i> Pasteur, Hastings, Guillaume de Normandie Villey Desmeserets, Jacques Monod <i>Lycées publics</i> <i>LG :</i> De Gaulle, Victor Hugo. <i>LGT :</i> Fresnel, Rostand <i>LPO :</i> De Laplace	<i>Collèges publics :</i> Henri Brunet, Marcel Pagnol, Dunois, Lechanteur, Jean Moulin. <i>Lycées publics :</i> <i>LGT :</i> Malherbe <i>LPO :</i> Dumont D'Urville <i>LP :</i> Victor Lépine, Camille Claudel
<b>Caen sud</b>	Argences, Evrecy, Giberville, Merville- Franceville, Mondeville, Potigny, Thury-Harcourt, Verson, Villers-Bocage	Bretteville-sur-Laize, Falaise, Iffs, St Martin de Fontenay.
<b>Manche</b>	Sud Manche	Centre Manche, Nord Cotentin
<b>Orne</b>	Bocage Ornais, Centre Orne	Perche- Pays d'Ouche

### Protocole d'organisation concernant l'accompagnement et la titularisation

Une confirmation de l'horaire et de l'activité (document à télécharger sur le site EPS) sont à retourner par mail avant la visite à l'inspectrice ou au chargé de mission.

**Afin de faciliter la démarche d'accompagnement et d'avoir une meilleure lisibilité de votre action, nous vous proposons de présenter lors de la visite :**

- **La fiche de renseignements personnels** (document à télécharger sur le site EPS).
- **Les documents que vous utilisez régulièrement et qui structurent votre démarche et vos choix.**
- **Un document synthétique** faisant apparaître les liens entre les différents projets.
- **Le cahier d'AS et l'évolution des statistiques.**

Nous vous remercions de constituer un **dossier aisément consultable sur le terrain, que l'inspecteur conserve**, rassemblant de manière organisée toutes ces informations.

### **Visite conseil ou de titularisation**

- Observation d'une leçon complète sur la base d'une heure (échauffement, situation(s) d'apprentissage, retour au calme) ou d'une séquence d'entraînement à l'AS ou en section sportive scolaire.
- Entretien individuel d'une heure réunissant l'enseignant et l'inspecteur en tête à tête.
- A l'issue de l'entretien, un échange avec le chef d'établissement

## Entretien d'équipe

Rencontre avec l'équipe pédagogique EPS.

Pour la titularisation : se référer au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

## Rendez-vous de carrière

Se référer à l'arrêté du 5 mai 2017.

## 6 -L'observatoire académique des pratiques

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS (remboursement des frais). Tout enseignant EPS de l'académie peut participer à une commission en s'adressant au responsable de celle-ci ou à son correspondant de bassin.

Commissions	Responsables	Adresse mail
Le projet	Matthieu Léger	Matthieu.leger@ac-caen.fr
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Sophie Leparlouer Laure Lepelletier	Sophie.leparlouer@ac-caen.fr Laure.lepelletier@ac-caen.fr
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel	Antoine.jumel@ac-caen.fr
Les correspondants de bassin EPS	Jérôme Couenne	Jerome.couenne@ac-caen.fr
Cycle 3	Jérôme Coupé	Jerome.coupe@ac-caen.fr
Les TUICE et EPS	Jean-Luc Henry	Jean-Luc .henry@ac-caen.fr
Difficultés et persévérance scolaire	Aurore Michel	Aurore.michel@ac-caen.fr
La revue EPS Actualités	Valérie Loiseau	Valerie.loiseau@ac-caen.fr

Les trois regroupements de l'observatoire auront lieu :

- **Jeudi 19 octobre 2017**
- **Mardi 16 janvier 2018**
- **Vendredi 13 avril 2018**

**La journée BE** aura lieu entre le **20 novembre et le 24 novembre 2017.**

Nom	Correspondant BE	EPLE	ville
BLANLUET Thierry Thierry.blanluet@ac-caen.fr	Grand CAEN Collèges	Lycée L. Liard	FALAISE
OCCANSEY Corinne Corinne.occansey@ac-caen.fr	Grand CAEN Lycées	Lycée Charles de Gaulle	CAEN
CHOUGAR Rachid Rachid.chougar@ac-caen.fr	Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
LEGER Thomas Thomas.leger@ac-caen.fr	Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
SUTEAU Edern Edern.suteau@ac-caen.fr	Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
COUPE Stéphanie Stéphanie.coupe@ac-caen.fr	Nord Cotentin	Collège Diderot	TOURLAVILLE
CARNET Marie-Hélène Marie-helene.carnet@ac-caen.fr	Centre Manche	Collège Desdevises du Dezert	LESSAY
COUENNE Jérôme Jerome.couenne@ac-caen.fr	Sud Manche	Collège Malraux	GRANVILLE
MAGUET Laurent Laurent.maguet@ac-caen.fr	Bocage Ornaïs	Collège Jacques Brel	LA FERTE MACE
BAUDOUIIN Gilles Gilles.baudouin@ac-caen.fr	Centre Orne	Lycée Mezen	ALENCON
MARCHAND Yannick Yannick.marchand@ac-caen.fr	Perche Pays d'Ouche	Collège André Collet	MOULINS-LA-MARCHE

**Les correspondants de bassin EPS sont vos interlocuteurs privilégiés.** Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur Mel ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspectrice.

Adresse électronique : [benedicte.lacoste@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lacoste@ac-caen.fr) [Sophie.garnier@ac-caen.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-caen.fr)

**Un courrier adressé par voie hiérarchique c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.**

**7- Les animateurs du CARIM** (centre académique de ressources informatiques et multimédias) sont des personnes ressources dans le domaine des TUICE. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à utiliser ou créer des ressources informatiques à usage pédagogique. Ils peuvent être sollicités pour intervenir dans les formations de secteur.

**CALVADOS: Nicolas FOUILLARD** : [nicolas.fouillard@ac-caen.fr](mailto:nicolas.fouillard@ac-caen.fr)

**Jean-Luc HENRY** : [jean-luc.henry@ac-caen.fr](mailto:jean-luc.henry@ac-caen.fr)

**Pascal VENENDY** : [pascal.venendy@ac-caen.fr](mailto:pascal.venendy@ac-caen.fr)

**MANCHE : Julien LAMORA** : [Julien.Lamora@ac-caen.fr](mailto:Julien.Lamora@ac-caen.fr)

**Philippe LENOIR** : [philippe.lenoir@ac-caen.fr](mailto:philippe.lenoir@ac-caen.fr)

**Philippe REGNIER** : [philippe.regnier@ac-caen.fr](mailto:philippe.regnier@ac-caen.fr)

**Jérôme HOSTINGUE** : [jerome.hostingue@ac-caen.fr](mailto:jerome.hostingue@ac-caen.fr)

**Gilles ENAUT**: [gilles.enaut@ac-caen.fr](mailto:gilles.enaut@ac-caen.fr)

**ORNE : Yannick MARCHAND** : [yannick.marchand@ac-caen.fr](mailto:yannick.marchand@ac-caen.fr)

**Yann MAGUET** : [yann.maguette@ac-caen.fr](mailto:yann.maguette@ac-caen.fr)

**IAN (interlocuteur académique pour le numérique) : Jean-Luc HENRY** : [jean-luc.henry@ac-caen.fr](mailto:jean-luc.henry@ac-caen.fr)

#### **8- EPS ORGANISATION :**

**Deux fichiers séparés sont à télécharger (donc aucun document papier ne vous sera envoyé au préalable) et à renseigner :**

1- Document **organisation de l'EPS : fiche d'établissement et emploi du temps.**

2- Document **programmation établissement.**

Vous veillerez à utiliser uniquement le document actualisé pour cette rentrée et mis en ligne sur le site. Les horaires d'EPS et les créneaux d'entraînement de l'AS doivent être renseignés avec précision.

Les fichiers sont à télécharger et **doivent obligatoirement être renommés** selon le modèle suivant :

N°ETABLISSEMENT\_type d'établissement\_Nom de l'établissement\_Ville de l'établissement.

*exemple : 0500080R\_clg\_DIDEROT\_tourlaville*

**et transmis ensuite en fichier joint à [epsorganisation@ac-caen.fr](mailto:epsorganisation@ac-caen.fr) pour le 30 septembre 2017. (AUCUN DOSSIER PAPIER)**

#### **9- LA COMMUNICATION**

Au regard des nombreux mails reçus à l'inspection pédagogique régionale, il nous paraît utile de vous indiquer les services auprès desquels vous devez vous adresser pour des questions diverses.

<b>Service à contacter</b>	
DEC : division des examens et concours	Organisation des examens, problème technique avec EPSNET, organisation des concours
DIFOR : division de la formation	Mise en stage, convocations
DPE : division des personnels enseignants	Carrière, notation, nomination, service d'enseignement

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie et aux professeurs stagiaires qui entrent dans le métier. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Caen, le 1er septembre 2017

**Bénédicte LACOSTE**

Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale

**Sophie GARNIER**

Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale

